

PROJET SUR LES
MIGRANTS DISPARUS
SUIVI DES DÉCÈS LE LONG
DES ROUTES MIGRATOIRES

Guide de Collecte de Données

Version française
Dernière mise à jour :
1 Août 2020

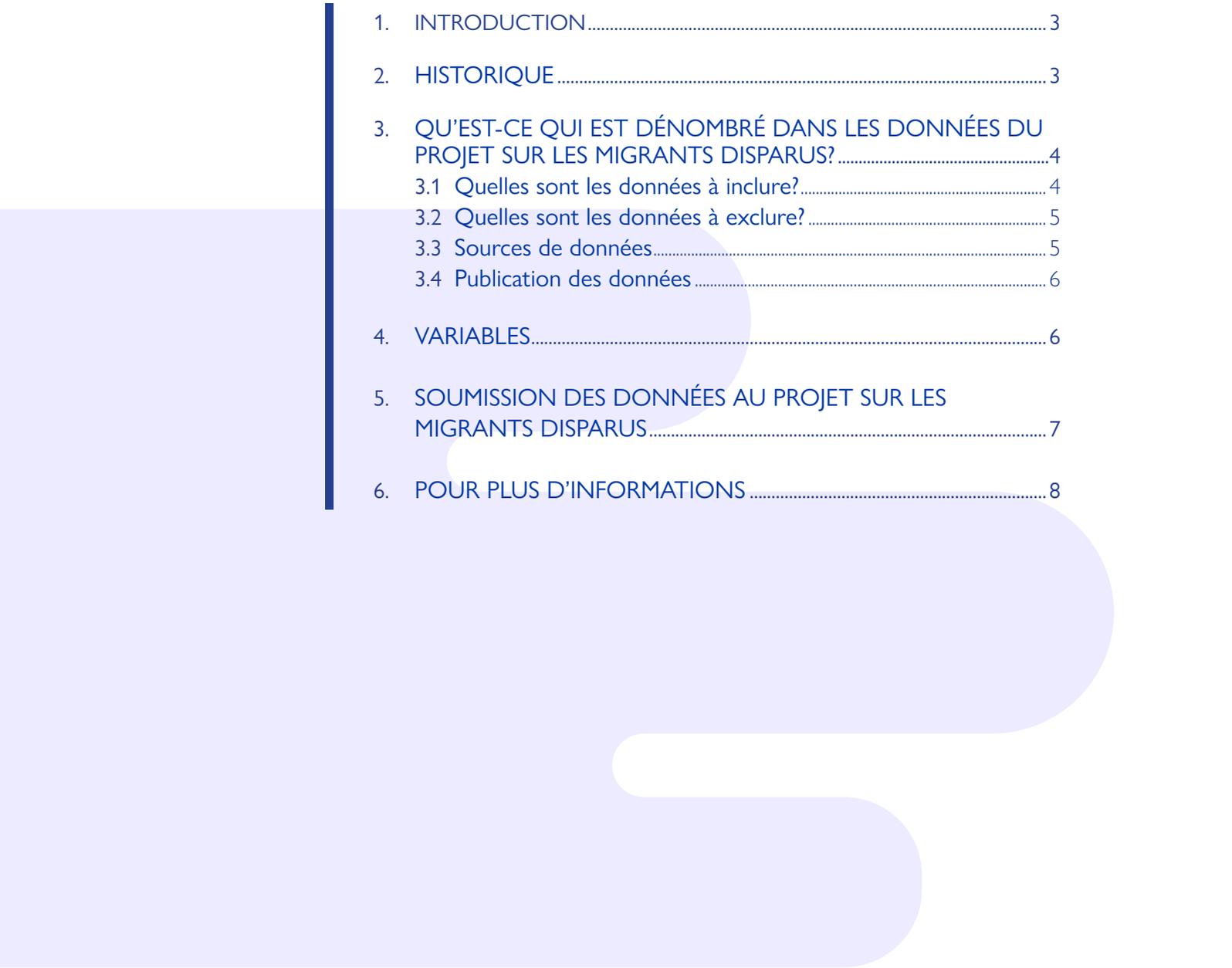


GMDAC

Centre d'analyse de données
migratoires mondiales de l'OIM



OIM
ONU MIGRATION



1. INTRODUCTION.....	3
2. HISTORIQUE.....	3
3. QU'EST-CE QUI EST DÉNOMBRÉ DANS LES DONNÉES DU PROJET SUR LES MIGRANTS DISPARUS?.....	4
3.1 Quelles sont les données à inclure?.....	4
3.2 Quelles sont les données à exclure?.....	5
3.3 Sources de données.....	5
3.4 Publication des données.....	6
4. VARIABLES.....	6
5. SOUMISSION DES DONNÉES AU PROJET SUR LES MIGRANTS DISPARUS.....	7
6. POUR PLUS D'INFORMATIONS.....	8

1. INTRODUCTION

Le projet sur les migrants disparus (MMP) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) suit et comptabilise les migrants décédés aux frontières de l'État ou sur la route migratoire vers une destination internationale. Il a été développé en réponse aux multiples décès et disparitions de migrants identifiés le long des routes migratoires à travers le monde. Aujourd'hui, le projet héberge la seule base de données existante sur le décès des migrants dans le monde. Il est devenu une référence clé pour l'information sur les décès de migrants, y compris pour informer l'indicateur des objectifs de développement durable 10.7.3 sur le « nombre des personnes qui sont décédées ou ont disparu dans le processus de migration vers une destination internationale »¹. Les travaux du MMP soutiennent également l'objectif 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières,² qui appelle les États à « assurer des vies et à mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus ».

Malgré les appels au niveau international pour travailler sur la question des décès et des disparitions de migrants, il est encore nécessaire d'élargir et d'améliorer la couverture et l'exhaustivité des données dans la plupart des régions du monde. En tant que tel, les données du MMP doivent être lues comme une estimation minimale du nombre réel de vies perdues en cours de migration.

Ce document définit le cadre méthodologique du MMP pour servir de guide aux institutions intéressées à fournir des données pertinentes, telles que les médecins légistes, les services de police, les autorités de l'immigration, ainsi que les acteurs non gouvernementaux travaillant avec les migrants et recueillant des données pertinentes. Pour cette raison, le document fournit des informations de base sur les données du MMP et décrit les définitions et les variables utilisées pour la collecte de données. L'objectif principal de ces lignes directrices est d'améliorer la collecte de données dans le cadre du projet sur les migrants disparus et ainsi de sensibiliser davantage les populations au décès de migrants dans les régions sous-représentées à l'échelle mondiale.

2. HISTORIQUE

Le projet sur les migrants disparus a débuté à la suite des événements tragiques d'octobre 2013, au cours desquels environ 368 migrants sont décédés dans le naufrage de deux bateaux près de l'île italienne de Lampedusa. En réponse, le projet sur les migrants disparus a été créé dans le cadre d'une initiative conjointe du Centre d'analyse de données migratoires mondiales de l'OIM (GMDAC) à Berlin et de la Division des médias et des communications de l'OIM à Genève³.

Le projet sur les migrants disparus a enregistré des milliers de décès chaque année depuis qu'il a commencé à recueillir des données en 2014, indiquant la nécessité de poursuivre et d'étendre la collecte de données sur cette question afin de mieux comprendre les décès de migrants et d'aider les personnes qui restent. Depuis 2014, plus de 35 000 hommes, femmes et enfants sont décédés pendant la migration, dont plus de 20 000 qui se sont noyés en Méditerranée.

Les données sur les décès de migrants sont difficiles à recueillir pour plusieurs raisons. D'une part, comme de nombreux décès pendant la migration sont ceux des migrants voyageant par des moyens irréguliers, ils se produisent souvent dans des zones reculées choisies dans le but d'échapper à la détection. En conséquence, les dépouilles ne sont pas toujours retrouvées rapidement, voire pas du tout, et les décès peuvent ne pas être signalés aux autorités. En outre, souvent lorsque des décès surviennent en mer, de nombreux corps ne sont pas récupérés, et sans liste de passagers, le nombre exact de personnes disparues est inconnu. De plus, le contexte irrégulier pourrait faire craindre aux survivants de signaler des décès, et certains décès de migrants pourraient même être activement couverts.

¹ Voir Cadre indicateur mondial pour les objectifs de développement durable et les objectifs du Programme de développement durable 2030, p. 11.

² Voir www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F.

³ Voir par exemple https://en.wikipedia.org/wiki/2013_Lampedusa_migrant_shipwreck.

Les données sur les décès et les disparitions de migrants sont également difficiles à recueillir, car les rapports cohérents sur les décès de non-ressortissants en transit (par pays de transit et de destination) ou sur les ressortissants décédés en transit à l'étranger (par pays d'origine) sont très rares. Peu de sources officielles recueillent et publient des données sur les décès de migrants. Souvent, les incidents sont révélés par le biais de sources médiatiques, qui peuvent avoir une couverture incomplète, peu fréquente ou même incorrecte.

En outre, les données sur les migrants disparus ont tendance à sur-représenter des régions du monde où la couverture médiatique et les rapports officiels sur les décès, comme avec la Méditerranée ou à la frontière Sud des États-Unis avec le Mexique. Comparativement, peu de données sur les décès de migrants sont enregistrées dans les régions du monde où les migrations irrégulières sont importantes, malgré les nombreux dangers auxquels les migrants sont confrontés dans ces régions. Par exemple, certains experts estiment que plus de migrants meurent en traversant le désert du Sahara que dans la mer Méditerranée⁴.

«La migration irrégulière est définie comme le mouvement qui se déroule en dehors des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, du transit ou de destination. Il n'existe pas de définition claire ou universellement acceptée de la migration irrégulière. Du point de vue des pays de destination, il s'agit d'entrer, de rester ou de travailler dans un pays sans l'autorisation ou les documents nécessaires en vertu des règlements d'immigration. Du point de vue du pays d'envoi, l'irrégularité est par exemple constatée dans les cas où une personne franchit une frontière internationale sans passeport ou document de voyage valide ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays.

Source: Glossaire de l'OIM sur les migrations, 2019

Afin de surmonter ces défis, le projet sur les migrants disparus vise à renforcer les sources de données et les partenariats existants avec les organismes étatiques et humanitaires concernés afin de combler les lacunes en matière de données en Afrique, en Asie et en Amérique latine, où il existe peu d'informations sur les risques auxquels sont exposés les migrants. Ces régions ont été identifiées par le personnel de l'OIM comme des préoccupants puisqu'elles ont des niveaux élevés de migration, mais qu'elles ne comportent que peu ou pas de collecte systématique de données sur les dangers auxquels les migrants sont confrontés au cours de leurs voyages au niveau national ou régional. Une meilleure collecte de données dans ces régions permettra de mieux comprendre les conditions auxquelles les migrants sont confrontés avant d'atteindre des routes plus visibles. L'amélioration des données permettra également une comparaison régionale plus solide et mettra en lumière les différences et les similitudes des défis auxquels les individus sont confrontés lorsqu'ils migrent sur diverses routes. Plus important encore, l'objectif du MMP de l'OIM est de sensibiliser les personnes à ces défis et à ces risques et, en fin de compte, faire en sorte que la migration soit sûre pour tous.

3. QU'EST-CE QUI EST COMPTABILISÉ DANS LES DONNÉES DU PROJET SUR LES MIGRANTS DISPARUS ?

Il n'existe pas de définition universellement acceptée des « migrants disparus », mais le MMP de l'OIM utilise une définition de travail qui inclut les migrants décédés aux frontières extérieures des États ou en voie de migration vers une destination internationale, quel que soit leur statut juridique. Les données ne comprennent que les migrants qui décèdent au cours de leur voyage dans un pays différent de leur pays de résidence.

3.1 Quelles sont les données à inclure?

La base de données comprend les décès et les disparitions de migrants qui décèdent dans des accidents de transport, des naufrages, des attaques violentes ou des complications médicales au cours de leur voyage.

⁴ Voir par exemple: RMMS (2016) Forgotten Fatalities in North Africa. Disponible sur <https://reliefweb.int/report/world/forgotten-fatalities-number-migrant-deaths-reaching-mediterranean>.

Il comprend également les dépouilles trouvées près des postes frontaliers qui sont classées comme des migrants en fonction de leurs biens et/ou des caractéristiques du décès. Par exemple, un décès d'une personne non identifiée peut être inclus si le défunt est trouvé sans aucune documentation d'identification dans une zone connue pour être sur une route de migration. Les décès survenus pendant la migration peuvent également être identifiés en fonction de la cause du décès, en particulier s'ils sont liés à la traite, à la contrebande ou aux moyens de déplacement illicites, comme au sommet d'un train, à l'arrière d'un camion de marchandises, comme passager clandestin à bord d'un avion, à bord de bateaux non navigables, en traversant une clôture frontalière, etc. Bien que l'emplacement et la cause du décès puissent fournir des preuves solides qu'un défunt non identifié devrait être inclus dans les données du MMP, cela devrait toujours être évalué en conjonction avec l'historique et les tendances migratoires.

3.2. Quelles sont les données à exclure?

Le décompte exclut les décès de migrants qui ne se produisent pas pendant les voyages migratoires. Cela signifie que les décès qui surviennent dans les centres de détention pour migrants, pendant l'expulsion, ou après le retour forcé dans le pays d'origine d'un migrant, ainsi que les décès plus vaguement liés au statut irrégulier des migrants, tels que ceux résultant de l'exploitation du travail ne sont pas inclus dans l'ensemble de données du MMP. Les migrants qui meurent ou disparaissent après avoir été établis dans un nouveau foyer ne sont pas non plus inclus dans les données, de sorte que les décès dans les camps de réfugiés ou dans les logements sont exclus. La mort de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays d'origine est également exclue.

Cette approche est choisie parce que les décès qui surviennent aux frontières physiques et pendant la migration aident à informer sur les risques et les dangers auxquels les migrants sont confrontés pendant le voyage le long des différentes routes migratoires. Les données et la connaissance des risques et des vulnérabilités auxquels sont confrontés les migrants dans les pays de destination, y compris les décès, ne doivent pas être négligées, mais plutôt suivies en tant que catégorie distincte.

Les disparitions de migrants ne sont pas incluses dans les données du projet, sauf s'il existe des preuves fiables que la personne est décédée, par exemple lorsque ses restes sont retrouvés ou lorsqu'une personne est déclarée perdue en mer. Aucune organisation ne recueille actuellement ni ne publie pas systématiquement des données sur les cas de disparitions en cours de migration, et les médias ne rapportent pas toujours ces cas. La définition de travail de "migrant disparu" du projet commence du point de vue de ceux qui découvrent, signalent ou gèrent les décès, plutôt que celui des familles avec lesquelles les migrants disparus ont perdu le contact.

L'OIM définit un migrant comme toute personne qui déménage ou qui a traversé une frontière internationale ou qui se trouve à l'intérieur d'un État, loin de son lieu de résidence habituel, indépendamment:

- (1) du statut juridique de la personne;
- (2) du fait que le mouvement soit volontaire ou non;
- (3) des causes du mouvement;
- (4) de la durée du séjour.

Source: Glossaire de l'OIM sur les migrations, 2019

3.3. Sources de données

Le projet sur les migrants disparus recueille actuellement des informations provenant de diverses sources telles que des documents officiels – y compris des garde-côtes, de la police des frontières et des médecins légistes – et d'autres sources telles que les reportages dans les médias, les dossiers des ONG, les enquêtes et les entrevues sur les migrants. Les données pour toutes les régions proviennent d'une combinaison de sources, y compris les médias et les organisations locales. Dans toutes les régions, les données du MMP représentent une estimation minimale du nombre de décès de migrants.

Dans la région méditerranéenne, les données sont transmises par les autorités nationales compétentes aux missions sur le terrain de l'OIM, qui les partagent ensuite avec l'équipe du projet sur les migrants disparus. Les données sont également obtenues auprès de l'OIM et d'autres organisations qui reçoivent des survivants aux points d'atterrissage en Italie, en Grèce et en Libye. Les données recueillies par les ONG – en particulier

les organisations de recherche et de sauvetage et les ONG qui gèrent des lignes d'assistance d'urgence pour les migrants en détresse en mer – fournissent des informations précieuses lorsqu'il existe des sources de données officielles limitées. Dans les zones où il n'y a pas de présence d'ONG, les bulletins de nouvelles locaux sont également une source utile d'information sur les décès et les disparitions de migrants. L'OIM et le HCR coordonnent également régulièrement pour valider les données sur les migrants disparus en Méditerranée.

Lorsque des personnes meurent en migrant vers Europe, l'équipe MMP est souvent notifiée par les bureaux de pays de l'OIM qui sont en contact avec les autorités locales qui gèrent les cas. L'attention accordée à la migration irrégulière sur le continent signifie que les médias locaux signalent aussi souvent des décès, qui sont vérifiés par des sources secondaires dans la mesure du possible.

Les données sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique sont compilés sur la base des données des médecins légistes des comtés, des coroners et des bureaux du shérif aux États-Unis, ainsi que des rapports des médias pour les décès survenus du côté mexicain de la frontière. Les estimations au Mexique et en Amérique centrale sont basées principalement sur les médias et les rapports gouvernementaux de fin d'année.

En l'absence de sources d'information officielles, systématiques et intrarégionales en Asie, les données sur les décès de migrants sont tirées des rapports du HCR et des ONG, ainsi que des rapports des médias. Le MMP s'appuie également sur des enquêtes menées auprès des migrants par l'initiative du mécanisme de surveillance de la migration mixte (4Mi) du Centre de Migration Mixte (MMC) pour saisir les incidents impliquant des décès, des ONG et d'autres acteurs humanitaires qui signalent des décès à des frontières militarisées au Moyen-Orient.

En Afrique, le MMP s'appuie principalement sur les données recueillies dans des enquêtes et entretiens menés auprès des migrants dans le cadre de l'initiative 4Mi du Centre de Migration Mixte (MMC). D'autres sources de données comprennent les rapports des médias, les ONG, les gouvernements et les bureaux de pays de l'OIM.

3.4 Publication des données

Le MMP héberge à la fois une base de données interne et une base de données anonyme qui est rendue publique sur son site Web, disponible sur missingmigrants.iom.int. La base de données interne comprend des informations d'identification des personnes décédées, telles que les noms, les pays d'origine et des notes sur les circonstances du décès, dans l'intérêt de répondre aux demandes des familles à la recherche de parents perdus pendant la migration. Toutefois, conformément aux normes de protection des données de l'OIM et dans l'intérêt de respecter les personnes décédées et leurs familles, les informations potentiellement identifiantes, y compris les noms et les pays d'origine, sont retirées de la base de données publique.

4. VARIABLES

Cette section présente la liste des variables qui constituent la base de données du MMP. Idéalement, tous les incidents enregistrés devraient inclure des entrées pour chacune de ces variables. Les renseignements minimaux nécessaires pour enregistrer un incident sont la date de l'incident, le nombre de décès et/ou le nombre de disparus, et le lieu du décès. Les variables pour lesquelles aucune information n'est disponible sont laissées vides ou enregistrées comme "inconnues", comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Liste des variables nécessaires à saisir dans la base de données du MMP

Nom de la Variable	Description
 Date de l'incident	Date estimée du décès. Dans les cas où la date exacte du décès n'est pas connue, cette variable indique la date à laquelle le ou les corps ont été trouvés. Dans les cas où des données proviennent de migrants survivants, de témoins ou d'autres entrevues, cette variable est saisie comme date du décès, telle que rapportée par la personne interrogée. Au minimum, le mois et l'année du décès sont enregistrés.
 Nombre de décès	Le nombre total de personnes confirmées décédées dans un incident, c'est-à-dire le nombre de dépouilles récupérées. Si aucune dépouille n'a été retrouvée et que tous les migrants sont portés disparus et présumés décédés, laissez le champ vide.

**Nombre de disparus**

Le nombre total de personnes qui sont portées disparues et qui sont supposées décédées sans que leurs dépouilles ne soient retrouvés. Cette variable est généralement enregistrée dans les incidents impliquant des naufrages. Le nombre de disparus est calculé en soustrayant le nombre de corps récupérés lors d'un naufrage avec le nombre supposé de passagers sur le bateau. Ce nombre peut être rapporté par des migrants survivants ou des témoins. Si aucune personne disparue n'est signalée, laissez le champ vide.

**Nombre de survivants**

Le nombre de migrants qui ont survécu à l'incident, s'il est connu.

L'âge, le sexe et le pays d'origine des survivants sont enregistrés dans la variable "Commentaires" s'ils sont connus.

Si le nombre de survivants est inconnu, ce champ est laissé vide.

**Nombre d'hommes**

Indiquer le nombre d'hommes retrouvés décédés ou disparus. S'il n'est pas connu, laissez le champ vide.

**Nombre de femmes**

Indiquer le nombre de femmes retrouvées décédées ou portées disparues. S'il n'est pas connu, laissez le champ vide.

**Nombre d'enfants**

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans retrouvées décédées ou portées disparues. S'il n'est pas connu, laissez le champ vide.

**Age des décédés**

Estimer l'âge ou la tranche d'âge de la ou des personne(s) décédée(s). Si elle est inconnue, laissez le champ vide.

**Nom et Prénom(s)**

Nom et Prénom (s) de la ou des personne(s) décédée(s), dans les cas où l'identité est connue. Si elle est inconnue, laissez le champ vide.

**Nationalité**

Nationalité(es) de la ou des personne(s) décédée(s). Si elle est inconnue, laissez le champ vide.

**Cause du décès**

La détermination des conditions ayant entraîné le décès du migrant, c'est-à-dire les circonstances de l'événement qui a causé la blessure mortelle. S'il n'est pas connu, écrivez « inconnu » et la raison pour laquelle. Par exemple, « inconnu – reste squelettique seulement », serait utilisé dans les cas où seul le squelette du défunt a été trouvé. D'autres exemples de causes de décès sont : « noyade », « hypothermie » ou « accident de véhicule ».

**Location de l'incident**

Description du lieu où l'incident impliquant des décès/disparitions s'est produit où les corps ont été trouvés. Inclure les villes (ou les villes voisines) et les coordonnées géographiques si possible.

**Route migratoire**

Nom de la route migratoire sur laquelle l'incident s'est produit, s'il est connu. Il peut s'agir soit d'une route connue (par exemple, « route de la Méditerranée centrale ») ou d'un lieu de départ et de destination (par exemple du Mexique aux États-Unis). S'il n'est pas connu, laissez le champ vide.

**Endroit où le(s) corps a été amené (s)**

Lieu où les dépouilles sont amenées pour l'autopsie, habituellement un institut médico-légal, un hôpital ou autre. S'il n'est pas connu, laissez le champ vide.

**Source de l'information**

Nom de la source d'information pour chaque incident. Plusieurs sources peuvent être répertoriées.

**Lien de la source d'information**

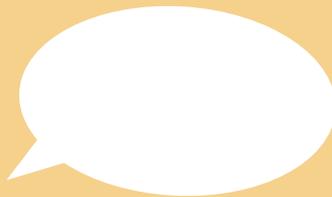
Liens (web) vers des rapports originaux de décès/disparitions de migrants. Plusieurs liens (web) peuvent être répertoriés.

**Commentaire**

Brève description racontant des faits supplémentaires sur le décès ou les sources d'information. Si aucune information supplémentaire n'est disponible, cela peut être laissé vide.

5. SOUMISSION DES DONNÉES AU PROJET SUR LES MIGRANTS DISPARUS

Afin de soumettre des données au MMP, veuillez télécharger et remplir le formulaire [ici](#) avec tous les incidents impliquant des décès de migrants et l'envoyer en tant que pièce jointe à missingmigrants@iom.int. Si vous souhaitez soumettre un rapport d'un seul incident impliquant un décès/disparition de migrant, veuillez nous envoyer un courriel en utilisant [ce formulaire](#). Les données seront examinées par le personnel de l'OIM pour en évaluer leur fiabilité et vérifiées avec les acteurs concernés avant d'être ajoutées à l'ensemble de données.



6. POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour fournir des données au MMP
ou des questions sur ce document, veuillez écrire à
missingmigrants@iom.int

